

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 439-3, 440-13, 473-4 et 515-5



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 juin 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO 440-13 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NOTAMMENT POUR SE CONFORMER AUX NOUVELLES EXIGENCES DU CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

RÈGLEMENT NO 515-5 – RÈGLEMENT AJOUTANT DES OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES C-403, C-404 ET H-411

Que lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 439-3 – RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TYPES DE FONDATION SELON LA NATURE DES TRAVAUX DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439

Que lors de la séance ordinaire du 8 août 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 473-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473 (RMH 450)

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 26 août 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 AOÛT 2017.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière